



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016, à 9 h, a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 18 juillet 2016.

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le mercredi 20 juillet 2016, à 9 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

**SONT PRÉSENTS :**

Mme et MM. les conseillers	Bernard Ayotte Benoit Voyer Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	--

**SONT ABSENTS :**

MM. les conseillers	Etienne Beaumont Guillaume Jobin
---------------------	-------------------------------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Est également présente : la greffière, Mme Chantal Plamondon.

**Ordre du jour**

1. Octroi de contrats dans le cadre des travaux de réfection d'une portion des rangs Sainte-Croix et du Nord

**16-07-213 OCTROI DE CONTRATS EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DES RANGS SAINTE-CROIX ET DU NORD**

Attendu que des travaux de réfection de la chaussée sur une portion des rangs Sainte-Croix (secteur du lac Thibault) et du Nord (secteur du garage Lucien Voyer) sont présentement en cours de réalisation;

Attendu que ces travaux ont préalablement été décrétés au terme de la résolution 16-04-088 et que le directeur du Service des travaux publics a alors été autorisé à procéder par appel d'offres en vue de l'octroi des différents contrats;

Attendu l'avis d'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres *SÉAO* ainsi que dans l'édition du journal *Le Martinet* du 28 juin 2016 pour la fourniture d'enrobé bitumineux;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue, que celle-ci est conforme et que ce seul soumissionnaire est apte à conclure un contrat public;

Attendu les invitations expédiées aux cinq entreprises suivantes pour la fourniture de gravier MG-20 et MG-112 pour les travaux dans le rang Sainte-Croix (secteur du lac Thibault) :

- ↪ *Construction & Pavage Portneuf inc.*
- ↪ *Construction B.M.L., division de Sintra inc.*
- ↪ *Pax excavation inc.*
- ↪ *Les Entreprises Victorin Noreau inc.*
- ↪ *Carl Beaupré, camionneur*

Attendu que le conseil municipal entérine le choix des soumissionnaires invités;

Attendu les recommandations du directeur du Service des travaux publics à la suite de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue publiquement le vendredi 15 juillet 2016, et dont les résultats sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<b>SOUSSIONNAIRE : Construction &amp; pavage Portneuf inc.</b>			
	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
Granulats MG-20	<b>6 500 tonnes</b>	<b>9,49 \$</b>	<b>61 685,00 \$</b>
Granulats MG-112	<b>5 000 tonnes</b>	----	----

<b>SOUSSIONNAIRE : Construction B.M.L., division de Sintra inc.</b>			
	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
Granulats MG-20	<b>6 500 tonnes</b>	<b>10,89 \$</b>	<b>70 785,00 \$</b>
Granulats MG-112	<b>5 000 tonnes</b>	----	----

<b>SOUSSIONNAIRE : Pax excavation inc.</b>			
	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
Granulats MG-20	<b>6 500 tonnes</b>	<b>9,25 \$</b>	<b>60 125,00 \$</b>
Granulats MG-112	<b>5 000 tonnes</b>	<b>4,00 \$</b>	<b>20 000,00 \$</b>

<b>SOUSSIONNAIRE : Les entreprises Victorin Noreau inc.</b>			
	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
Granulats MG-20	<b>6 500 tonnes</b>	<b>11,25 \$</b>	<b>73 125,00 \$</b>
Granulats MG-112	<b>5 000 tonnes</b>	<b>4,39 \$</b>	<b>21 950,00 \$</b>

Attendu qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire pour chacun des contrats est apte à conclure un contrat public;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :**

QUE les contrats suivants soient octroyés dans le cadre des travaux mentionnés précédemment :

- Construction et pavage Portneuf inc., seule soumissionnaire conforme, pour la fourniture de 1 570 tonnes métriques d'enrobé bitumineux et plus des travaux de rechargement, de nivellement et de compaction pour un montant totalisant 136 620,30 \$ plus les taxes applicables.
- Pax excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de 6 500 tonnes de gravier MG-20 et 5 000 tonnes de gravier MG-112, et ce, au prix unitaire de 9,25 \$ pour le gravier MG-20 et de 4 \$ pour le gravier MG-112 pour une somme totalisant 80 125 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et les soumissions déposées tiennent lieu de contrats.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir aux présentes dépenses soient prises à même le Règlement d'emprunt 595-16 pour les travaux sur le rang Sainte-Croix et à même le fonds Carrières et sablières pour les travaux réalisés sur le rang du Nord.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 9 h 36.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire